

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

Sommes-nous prêts pour la prochaine récolte?

La récolte s'annonce heureusement comme une des plus belles que la Tunisie ait eues depuis une vingtaine d'années ; comme celle dont nous ne nous souvenons plus exactement l'année, qui était si abondante que les indigènes durent en abandonner une quantité énorme faute de main-d'œuvre. L'orge notamment faisait les frais de cet abandon, car les cent sous du quintal qu'on la payait ne couvraient pas les frais divers de fauchage, transport, battage et autres....

Mais en ce temps-là nous n'étions pas en guerre et la perte de quelques milliers de quintaux de grains ne causant de préjudice qu'à leurs propriétaires ne tirait pas à conséquence.

Aujourd'hui, il en va autrement, et le moindre sac de blé, d'orge, d'avoine, de fèves ou autres qui vient à manquer cause un préjudice grave à la collectivité, et par collectivité nous entendons non seulement nous, ici, de ce côté de la Méditerranée, mais encore nos frères de France, nos alliés qui luttent sur notre front ou sur les contre l'ennemi et qui ont besoin d'être ravitaillés.

Un sac de blé, d'orge ou d'avoine est donc aussi utile pour la défense que les munitions de guerre, ce serait un crime contre la patrie que de ne pas se préparer dès aujourd'hui, tout de suite, sans perdre un instant.

Nous pensons bien que nos autorités ont dû envisager la question sur toutes ses faces car la main-d'œuvre ordinaire ne court pas les rues depuis qu'il a fallu en envoyer en France.

Néanmoins les bras ne manquent heureusement pas en Tunisie, et si les professionnels font défaut ils peuvent être remplacés par tous ces fainéants qui encombrant du matin au soir les cafés, les rues et les places des villes.

Que l'on opère comme on voudra il faut trouver du monde bon gré mal gré en usant de la réquisition, si c'est nécessaire. Mais nous espérons qu'on ne sera pas obligé d'en arriver là et qu'on pourra trouver les bras nécessaires sans avoir à distraire un seul mobilisé de ses obligations militaires autres que ceux indispensables dans certaines exploitations ou grandes fermes qui n'ont personne pour les diriger, et pour ceux qui ne pourraient pas être distraits le gouvernement devrait suppléer à leur absence en chargeant des personnes aptes et de confiance pour les remplacer en prenant à sa charge tout ou partie des frais qui seraient récupérés sur les prix de vente comme on sait fortement majorés.

Il y a aussi la question des transports qui n'est pas à négliger. Nous comptons bien que les chemins de fer prennent toutes les dispositions pour y faire face et comme la Cie du Sfax-Gafsa dispose d'un nombreux matériel

inutilisé faute de transports de phosphates qu'on n'hésitera pas une seconde pour l'employer sur le B.-G., si c'est nécessaire, en faisant rouler machines et wagons ensemble puisqu'il y a la question des tampons qui ne permettraient pas d'adjoindre le matériel du Sfax-Gafsa à celui du Bône-Guelma.

Autre chose :

Lors d'un récent voyage dans la capitale du Sahel nous avons vu avec étonnement, le long du chemin de fer, des indigènes couper la récolte en herbe sans doute pour la donner au bétail alors que l'herbe pousse haute et drue de tous côtés. Ces malheureux ne comprennent donc pas qu'ils commettent un crime en agissant ainsi, et puisqu'ils ne s'en rendent pas compte, les contrôleurs civils, les caïds et les cheïks devraient faire savoir à leurs administrés qu'il est expressément défendu de couper les récoltes avant complète maturité sous peine de poursuites sévères devant les tribunaux. Et tout le monde se le tiendrait pour dit.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

LE CONTROLE DES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT

d'un débat sur le renouvellement du privilège de la Banque de France, une intervention inattendue se produisit.

M. Ajam interrompait le discours du citoyen Albert Thomas pour suggérer une proposition qui pouvait être grosse de conséquences. Nous empruntons à l'Officiel cet extrait de procès-verbal de la séance.

M. AJAM. — Voulez-vous me permettre une nouvelle interruption ?

M. ALBERT THOMAS. — Soit !

M. AJAM. — Je suis complètement d'accord avec vous, il y a quelque chose à faire en ce qui touche les établissements de crédit. Il faut que nous décidions à lever le voile qui nous cache ce qui se passe dans ces établissements. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche et à gauche.)

Je dis cela sans aucun parti pris. Et comme je crois que les commissions parlementaires peuvent aboutir à des résultats, si vous voulez vous joindre à moi, au début de la session prochaine, nous demanderons la nomination d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'étudier le fonctionnement de ces établissements. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

Je suis donc absolument d'accord sur ce point avec M. Albert Thomas.

M. ALBERT THOMAS. — Je suis disposé, en effet, à accepter immédiatement l'enquête sur les établissements de crédit, et puisque la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France ne semble pas devoir nous apporter, à nous socialistes, beaucoup de résultats, je considérerais que c'en serait un très appréciable si ce débat avait pour conclusion l'enquête que vous demandez. (Applaudissements et rires à l'extrême gauche.)

A l'extrême gauche. — Nous la voterons.

Le lendemain, M. Jaurès résumait dans l'Humanité le sens de la proposition de M. Ajam.

Il s'agit de savoir, écrivait M. Jaurès, quel usage font les établissements de crédit de l'épargne de la France dont ils disposent en fait avec la puissance du monopole.

Il ne s'agit pas de leur interdire les placements extérieurs. Il

s'agit de savoir s'il y a un juste équilibre entre ces opérations extérieures et les opérations intérieures, s'ils ne sacrifient pas à l'attrait des hauts pourboires et des commissions usuraires le développement économique de la France.

Tout est là, hier comme demain.

Oui, tout est là, et c'est bien pourquoi nous espérons que le législateur règlera la question avant la fin des hostilités.

LE SEMAINE.

NOS ECHOS

Les criminels à Vincennes

Il faut qu'on nous dise qui a donné l'ordre d'arrêter l'offensive du printemps 1917, et pourquoi cet ordre fut donné. Non pas quand la guerre sera finie, mais tout de suite.

Oui, il faut qu'on nous dise pourquoi le ministre de la guerre Painlevé donna cet ordre et à l'instigation de qui ?

On ne se gêne pas de dire tout haut et partout que ces ordres criminels furent donnés à l'instigation d'un certain nombre de membres de la minorité socialiste de la Chambre qui devraient rendre des comptes, euz aussi avec l'auteur responsable de l'arrêt de l'offensive.

Cette question doit être tirée au clair, on ne peut pas la laisser sous le boisseau et rendre responsable un pas le droit de parler ni de se défendre, et n'ont peut-être rien autre à se reprocher que d'avoir obéi à des ordres aussi criminels qui méritent le poteau s'ils ont été réellement donnés.

La « princesse » est toujours une bonne vache à lait !

Il y a des administrations qui jonglent un peu trop avec les deniers publics ne se rendant pas compte que distraire un sou de la défense nationale est un crime contre la patrie.

Prenons un exemple entre mille.

Le gouvernement fait appel à la main-d'œuvre indigène — musulmans et juifs — pour aller en France remplir certaines besognes qui ont besoin de bras qui manquent ou pour pouvoir envoyer sur le front des hommes en sursis d'appel. Généralement les engagements sont d'une année et voici où la « princesse » intervient : quand l'engagement est terminé le travailleur qui ne voudrait pas quitter sa place est licencié sans autre forme de procès, dirigé sur Marseille et Tunis, et là seulement il peut si bon lui semble contracter un nouvel engagement, reprendre le chemin de Marseille et l'emploi qu'il a quitté s'il est toujours libre.

Ce qui fait que cet homme qui aurait pu continuer tranquillement son travail coûte à l'Etat 1^{er} le transport jusqu'à Marseille, 2^e le passage en bateau pour Tunis et le retour en France avec la crainte d'un torpillage, en plus sans oublier le travail perdu.

Ne serait-il pas plus simple et tout profit pour l'Etat de laisser à leurs occupations les travailleurs qui ne désirent pas gaspiller un temps précieux en voyage et risquer le torpillage ?

Nous appelons sur ces faits l'attention de notre ami le capitaine Bériel pour qu'il en fasse part à qui de droit afin de mettre fin à ce gaspillage.

Dans le Nichan

Nous adressons nos bien vives félicitations au jeune lieutenant Rey, de l'armée italienne, qui vient de recevoir la croix d'officier du Nichan.

Cet officier qui est décoré de la croix de guerre française avec palme est le fils de notre ami M. Luigi Rey, l'estimé conseiller municipal de Tunis.

Le retrait des petits billets

La monnaie en argent commence à sortir des cachettes depuis la menace du poinçonnage lancée par notre grand confrère du matin.

Ce qu'il y a de particulièrement drôle c'est que les billets de 0,50, 1 et 2 francs sont à peu près inconnus dans certaines localités de l'intérieur, surtout ceux de 1 et 2 francs, ce qui prouve que la pé-

nurie ne se faisait sentir qu'à Tunis et ses environs.

Nous apprenons, sans tristesse, pour plusieurs raisons qu'il est inutile de développer actuellement que la mauvaise qualité du papier employé va nécessiter le retrait de ces billets qui ont produit le plus fâcheux effet dans la population indigène qui n'a pas compris son utilité et permis à plusieurs filous d'escroquer quelques naïfs possesseurs.

Finance et politique

En 1912, M. de Mun, dans un très beau discours prononcé à la Chambre au cours des débats sur l'accord franco-allemand, représentait un peu les pieds dans le plat. Le délicat académicien disait notamment :

« M. de Bethmann-Hollweg l'a dit au Reichstag. On causait à Paris, on causait à Berlin, on causait à Kissingen, on causait officiellement, on causait officieusement, on causait entre financiers. Mais pourquoi causait-on ? et que disait-on ? Quel était l'objet de ces entretiens de Kissingen, dont on ne nous a plus parlé depuis ? Quels projets s'y agitaient ? Quelles offres faisaient-ils au gouvernement allemand ? »

Et puis encore :

« Je sais qu'il y a des dessous. Qu'est-ce qui s'est passé, dans l'application de ces engagements de 1909 ? Comment ont-ils été tenus ? Je n'essayerai pas de le découvrir. J'ai trop peur de m'embarquer dans les marais de la Sangha. Mais tout de même, il y a là un mystère historique que je voudrais bien voir une bonne fois éclairci. Peut-être qu'alors nous comprendrions mieux celui de la négociation congolaise et de la conversation ininterrompue. »

Et alors une question précise se posait : Le gouvernement de M. Caillaux — c'était lui qui était alors au pouvoir — n'avait-il pas pris vis-à-vis de l'Allemagne un engagement précis relatif à la Bourse de Paris.

Ajoutons que c'est M. Clémenceau qui, sans discours, en 1911, a donné le coup de grâce au cabinet Caillaux. On avait vu maints ministères tomber après une séance rageuse à la Chambre voire même au Sénat mais jamais au cours d'une séance de Commission.

M. Clémenceau flairait déjà le traitre sous la pelure du triste sire.

La camelote allemande

Au bout de 41 mois passés de guerre avec les austro-boches il est incroyable qu'il y ait encore tant de marchandises de ces pays dans la plupart des magasins de Tunis et de toute la Régence.

Non pas de la marchandise d'un écoulement lent et difficile mais de la marchandise courante dont on a besoin chaque jour. Comme nos ennemis ne peuvent plus rien envoyer il faut admettre qu'ils avaient pris les devants en cas de guerre et fourni abondamment la Tunisie de leur camelote.

Les affaires de Semoules à Marseille

Nous avons indiqué qu'un M. Hilarion Gautier, et un M. G. P. Botazzo, minotiers, ainsi qu'un sieur Pfister, fondé de pouvoir de M. Botazzo, qui — on le sait — sont écroués à la prison de cette ville sous l'inculpation de vente au-dessus de la taxe de farine, de semoules ou de pâtes alimentaires, avaient demandé leur mise en liberté provisoire au juge d'instruction chargé d'informer contre eux. Le magistrat ayant rejeté leur demande, ces trois personnes avaient fait appel de ce rejet devant la chambre des mises en accusation d'Aix. Cette juridiction a donné raison au juge d'instruction et confirmé le rejet de la demande présentée par les trois prévenus qui restent en prison préventive malgré la haute situation qu'ils occupent sur la place de Marseille.

Prisonniers boches

Dans le centre de la France, voici quelle est, à l'heure actuelle, la ration journalière des prisonniers boches employés à la culture :

600 grammes de pain première qualité, 100 grammes de viande.

1.500 gr. à 2 kilogr. de pommes de terre.

Combien de travailleurs français voudraient en avoir autant !

On se demande quel est le fou malfaisant ou traître qui prescrit au profit des Boches une telle prodigalité ?

Chose vue

Sur la plate-forme arrière d'un train départemental, par le bel après-midi de dimanche, une demi-douzaine de prisonniers boches reviennent d'excursion. Ils sont seuls — sans aucun gardien. Et ils fument cigarettes ou pipes bourrées de « caporal ».

Sur le B.-G.

En vue de l'ouverture prochaine du prolongement de Menzel Bou Zelfa à Lebna, point terminus actuel de la ligne de Kélibia, la Cie B.-G. vient de soumettre les propositions de tarifs de transport de voyageurs, bagages, messageries, petite vitesse.

Au B.-G.

On nous écrit de Bône qu'un chef de service du B.-G. en résidence à Tunis, dont on nous donne le nom, serait à la veille de prendre sa retraite pour aller occuper un haut emploi à la Cie du Bône-St-Charles, mais nous ne donnons la nouvelle que sous les plus expresses réserves.

— Nous avons attendu quelque temps pour féliciter la compagnie de la marche régulière de ses trains et notamment de celui du matin de Nabeul dont on avait tant à se plaindre.

Les trains de Sfax 21 et 22 sont journellement surchargés. L'affluence est tellement grande sur cette ligne que chacun se case où bon lui semble quelquefois même dans les fourgons, sur les plates-formes ou même sur les marches-pieds.

Nous pensions que la question de la mise en marche du second train entre Souss et Sfax et vice-versa avait été envisagée et solutionnée, mais nous voyons qu'il n'en est rien alors qu'on met des voitures en quantité suffisante et que les colis-postaux et même les marchandises à grande vitesse, soient acheminés par les trains de marchandises pour permettre l'adjonction de voitures à la place des fourgons.

Nécrologie

Notre excellent ami M. Mucchielli, inspecteur au Bône-Guelma, vient d'avoir la douleur de perdre son fils, mort glorieusement pour la France sur les champs de bataille.

Nous lui adressons ainsi qu'à sa famille l'expression émue de notre compassion.

— Notre confrère et ami William Gaillard, rédacteur en chef de l'Avenir de l'Est de Bône, vient d'avoir la douleur de perdre sa fille Blanche décédée à la suite d'une courte maladie.

Nous adressons à notre confrère l'assurance de notre profonde sympathie et nos confraternelles condoléances.

— Nous avons appris avec regret la mort de M. Baron, ingénieur-architecte, décédé en quelques jours des suites d'une maladie grave.

C'est encore un vieux tunisien qui disparaît avant d'avoir vu la fin de l'horrible guerre. Son nom restera attaché à quelques beaux immeubles qui ornent Tunis.

Nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

— M. Sbrana, vétérinaire municipal, décédé lui aussi en quelques jours. Comme M. Baron, c'est un vieux tunisien qui disparaît, laissant derrière lui de vifs regrets.

APRÈS L'EXÉCUTION DE BOLO

Je ne suis qu'un simple français qui regarde, observe, lit et juge.

J'ai suivi comme tout le monde les phases de son procès non pas seulement dans les journaux qui demandaient sa tête avant tout jugement, comme l'Action Française, le Matin, l'Echo de Paris et autres, mais dans ceux aussi qui reflétaient l'opinion réelle des débats qu'ils s'étaient faite de audit.

Il m'est apparu que Bolo n'était qu'un des exécutants d'une bande de traîtres qu'une tête faisait marcher, et je me suis alors demandé pourquoi il avait été jugé seul au lieu de l'être en compagnie de tous ses complices dont plusieurs — pas tous — sans doute, sont actuellement sous les verrous.

Je ne connais pas l'importance de ses aveux de la dernière heure mais j'estime, puisqu'il avait été sursis à son exécution, qu'on aurait très bien pu attendre la fin des procès des autres inculpés surtout de ceux des Caillaux et des Charles Humbert. La précipitation apportée à l'exécution ouvre malheureusement la voie à toutes les suppositions relatives à l'inculpation, non d'Humbert

mais de Caillaux que des amis puissants, très puissants même voudraient sauver à tout prix.

Et c'est pour le sauver, dit-on, que la disparition de Bolo s'imposait comme celle de Vigo-Almeraya s'imposait pour sauver Malte.

Voilà ce que le peuple simpliste pense de l'exécution hâtive de Bolo.

LE FLANEUR.

LA Requisition doit être le mot d'ordre

La population soussienne est une des plus privilégiées de la Tunisie, grâce aux sages mesures prises par le maire en vue de réfréner la spéculation à outrance dont les commerçants de Tunis nous donnent le répugnant spectacle à tel point que de semestre en semestre on voit des magasins changer de propriétaires.

Et naturellement les derniers venus allongent les prix pour rattraper plus vite l'argent déboursé. C'est ce que trouve très naturel notre excellent confrère R. de Ceccaty, de la Dépêche Sfaxienne, qui dit que même en temps de guerre :

« Un commerçant doit faire des stocks, doit spéculer, c'est son métier. S'il n'achète pas en vue de gagner le plus possible, il ne remplira pas son métier. Il est donc tout naturel que nos commerçants aient fait des stocks et il serait légitime que le Gouvernement fasse le nécessaire pour permettre un peu d'exportation venant donner à nos affaires les bénéfices auxquels elles ont droit. »

Nous ne sommes pas du même avis. Si nous ne prétendons pas que les commerçants doivent perdre de l'argent pour les beaux yeux de leurs acheteurs, nous prétendons qu'il ne faut pas abuser de l'état de guerre pour édifier des fortunes scandaleuses ou même pour gagner plus que le bénéfice normal du temps de paix.

Il n'y a plus à revenir sur le passé, mais le gouvernement aurait été très sagement inspiré si en 1916 il avait réquisitionné toute l'huile avant la hausse formidable due surtout à la spéculation ; il aurait rendu service à tout le monde propriétaires d'olivettes, fabricants et marchands d'huiles qui auraient reçu la juste rémunération qui était due à chacun. Sans cette mesure la spéculation est intervenue, et nous avons vu ce qui s'est produit. Chacun s'est cru lésé et finalement c'est la poire de consommateur qui fait les frais de la bonne volonté de nos dirigeants qui ont eu trop confiance dans la sagesse de tous.

Il n'ont pas voulu croire à ce qui est malheureusement arrivé et dont la masse supporte les conséquences. La récolte de cette année se présente sous d'heureux auspices, espérons qu'ils mettront à profit l'expérience du passé pour prendre le plus tôt possible, dès maintenant, les décisions pour la campagne à venir et les suivantes afin qu'il n'y est pas de jérémiades qui viennent faire crouler les mesures prises.

L'UNION SACRÉE !

Ah ! Parlons en un peu, car elle est vraiment touchante si nous en croyons des renseignements que nous ne pouvons mettre en doute ?

Lors des bombardements de Paris par les gothas et par les canons à longue portée des habitants jugèrent prudent de mettre quelque distance entre eux et les instruments meurtriers.

Ils se répandirent à travers la France où les hôteliers les écorchèrent de la belle façon, sans doute, pour leur apprendre qu'un français et surtout un parisien ne doit pas trembler pour si peu de chose. Une malheureuse chambre devint bientôt un dortoir à plusieurs lits au prix de dix, vingt et même quarante francs l'un ; une table de billard dut servir pour deux à raison de deux francs l'heure, une place sur une banquette était bonnement tarifée cinq francs, et il fallait bien se garder de récriminer.

Aussi bon nombre de parisiens jugèrent qu'il valait mieux affronter carrément les coups des gothas ou les boulets des grosses berthas et ils regagnèrent paisiblement mais pleins de colère, le domicile jugeant, mais un peu tard, que l'union sacrée est véritablement une bien belle chose pour la clique des exploités.

CHRONIQUE BIZERTINE

A la Chambre de Commerce de Bizerte

La Chambre de Commerce de Bizerte est réduite à sa plus simple expression par suite de mobilisations morts ou démissions.

L'an dernier, le président, l'honorable M. Arragon, médecin-major, mobilisé à Sousse avait envoyé sa démission pour des raisons dont il est seul juge, puis il s'est ravisé, et l'a reprise. Une polémique s'est engagée sur cette démission donnée et reprise.

Le gouvernement agirait très sagement en faisant connaître la situation exacte de M. le président Arragon.

Est-il ou n'est-il plus président ?

CHRONIQUE SOUSSIENNE

Tous ceux qui visitent Sousse ne manquent pas d'aller voir le musée où se trouvent réunies de fortes collections à profusion, des collections de pièces anciennes, des amphores, etc., etc., la plupart de ces objets ont été gracieusement donnés par de généreux particuliers.

Mais l'emplacement du musée, devenu trop petit, gênait un peu la circulation et surtout masquait la perspective de la belle avenue toute bordée de palmiers qui longe le port.

Aussi la Municipalité très sage-

ment inspirée par son éminent maire M. Gallini, a décidé de le démolir et d'en faire reconstruire un autre beaucoup plus vaste qui permettra mieux l'installation de ses curiosités archéologiques et de celles qu'on lui apporte tous les jours de tous les coins du Sahel et de toute la Tunisie.

Les Détenteurs des biens ennemis

La loi du 22 janvier 1916 a prescrit, sous des sanctions sévères (1 à 5 ans de prison, 500 à 20.000 fr. d'amende) la déclaration des biens et des intérêts de toute nature appartenant, en France, à des sujets ennemis. Or, les parquets ont été amenés à constater, à maintes reprises, certaines omissions ou retards de la part des déclarants qui, pour échapper aux poursuites dont ils sont menacés, invoquent en général l'excuse de la bonne foi.

Des instructions ont été données pour qu'à l'avenir la loi du 22 janvier 1916 soit appliquée dans toute sa rigueur à ceux qui négligeraient plus longtemps de se conformer à ses dispositions.

Il est rappelé que l'obligation d'effectuer la déclaration prescrite par la loi s'impose sans distinction de nationalité, à tous détenteurs de biens ennemis, mobiliers ou immobiliers, à tous débiteurs envers des sujets ennemis, à toute société comprenant des participants ennemis, à toute personne ayant conclu, avec des sujets ennemis, des ententes ou conventions d'ordre économique.

Le décret du 28 février 1916 a fixé les conditions de la déclaration qui doit être faite au Parquet et, à Paris seulement, dans les commissariats de police.

SIMPLE HISTOIRE

pour qui de droit

Une brave femme du bled mais pas loin de Tunis, où il n'y a qu'une marchande qui vende du sucre en pains à 2 francs le kilo et elle ne le vend qu'aux têtes qui lui reviennent, et il faut encore lui prendre deux kilos de cette exécutable cassonade noire, donc la brave femme envoya sa fille en chercher à Tunis. Elle lui remit à cet effet 2 fr. 90 pour 2 kilos croyant que le prix du sucre en pain était toujours de 1 fr. 45 le kilo. Quand la fillette se présenta au magasin de la rue Bab-Djedid le petit employé indigène lui réclama 3 fr. 35 pour un pain, mais elle n'en voulait que 2 kilos à 2 fr. 90 les 2 kilos puisque le kilo coûtait aujourd'hui 1 fr. 65, elle serait retournée sans sucre si une personne obligeante n'avait parfait la différence la pauvre petite n'ayant plus sur elle que l'argent nécessaire aux 2 kilos à 1 fr. 45 qu'elle voulait, car elle ne savait pas ni sa manne non plus que le sucre est taxé aujourd'hui à 1 fr. 65 — soit avec une petite majoration d'environ 14 0/0 — évidemment c'est peu de chose que cette petite augmentation, mais n'aurait-on pas pu prévenir le public ?

MARINE NATIONALE

AVIS

La Marine Nationale propose de traiter au Centre Aéronautique de Sidi-Ahmed un groupe de bâtiments industriels assez grande importance comportant, notamment : 600 mètres cubes de béton armé, une cheminée d'acier de 35 mètres de hauteur ; la cuve d'un gazomètre de 10.000 mètres cubes, etc.

Les entrepreneurs qui désireraient concourir peuvent se faire inscrire et prendre connaissance du dossier (dessins et projets de marché), à la Direction des Travaux Hydrauliques à la Baie-Ponty.

Vu l'importance des travaux ils devront justifier, avant leur inscription, par lettre adressée au Directeur des Travaux Hydrauliques, leurs moyens d'action techniques et financiers.

Les soumissions devront parvenir à la Direction des Travaux Hydrauliques avant le lundi, 28 courant à 14 heures.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Elophe, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON. — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE, Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis.

Utilisez tous les Timbres de la Ligue Tunisienne A.A.A. excellents propagands pour la Tunisie

Station Thermale de Korbous

La station de Korbous, sur le golfe de Tunis (saison du 1^{er} Janvier au 15 mai) permet aux habitués des stations de Vichy, d'Aix et de Contrexeville, d'apprécier, restaurant Cachir. Etablissement moderne masseurs et masseuses diplômés.

Service par automobile de Tunis à Korbous. Renseign., 4, Av. de Paris, TUNIS

A vendre : Collection presque com- de Fémina à raison de 0 fr. 40 le numéro, s'ad. aux bureaux du journal.

A vendre : appareil Acousticon, état neuf, marque américaine, prix sa- crifié : 200 francs, s'ad. aux bureaux du journal.

Maisons boches ou embochées

Condensed Milk, Miele, Filtres Berkefeld (de la française des), Suchard, à Loerach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.

Tel patron, tels sortiments. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.

Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.

Cette firme est-elle allemande, française ou suisse ?

Adler, machines à écrire.

Lampes Sirius. — Comment se peut-il que l'on fasse, encore maintenant, pour cette lampe, qui s'est précédemment appelée « Sirius Kolloid », des annonces avec la mention, en caractères très apparents : « Fabrication française », alors que les Usines Pintsch, 97, rue Molière à Ivry-sur-Seine, qui la fabriquent et dont le nom figure sur ces annonces, ont été séquestrées, comme emprise allemande, depuis le 12 décembre 1914, avec M. Raynaud, syndic, pour séquestrer ?

Fabrique de conserves de Lenzbourg, confitures et conserves. Maison allemande qui ne cache pas sa nationalité.

J.-W. Faber, crayons, encre, etc.

Terrot, Automobiles et Cycles de Dijon.

Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.

Compteurs électriques Aron. Odol, dentifrice de Dresde.

Pompe centrifuge Weisse & Mousky de Halle-sur-Saale.

VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie



Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port) Bureau : 22, rue Es-Sadikia

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avancés sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 0/0

Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions

SUCCESSALE DE TUNIS : Avenue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

VACUUM MOBILOIL

L'Huile qui graisse le plus

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000

Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence

Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON A DOMICILE

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôts. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français

Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. L. CARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Espigadoras-lieuses - Râteaux - Fauchouses

Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE

disponibles à Tunis

Melson R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) — Tunis

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

PHARMACIE BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazra,

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'École Supérieure d'Alger.

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.

Téléphone 553

Une publication merveilleuse !!!

EN VENTE PARTOUT

Photographies en couleurs prises, parfois, sous le bombardement !

Verdun

Vaux, Douaumont, le Mort-Homme, la Cote 304, le Ravin de la Mort, etc.

PHOTOGRAPHIES DIRECTES EN COULEURS

et Texte de GERVAIS-COURTELLEMONT

Série en 4 fascicules qui paraîtront successivement les 1^{er} et 15 Octobre, 1^{er} et 15 Novembre

Le fascicule : 1 fr. 50

Dans chaque fascicule, 20 reproductions artistiques sur beau papier couché fin.

L'ÉDITION FRANÇAISE ILLUSTRÉE PARIS 30, rue de Provence

Le plus bel ouvrage sur la Guerre !!!